

CONCOURS

DE BONHOMMES DE NEIGE

RÉALISÉS UNIQUEMENT À PARTIR DE MATÉRIAUX
DE RÉCUP' ET/OU NATURELS

INSCRIPTIONS

JUSQU'AU 27 NOVEMBRE 2026

DÉPÔT DES BONHOMMES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU 30 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2026

EXPOSITION DES BONHOMMES À L'OFFICE DE TOURISME

DU 5 DÉCEMBRE 2026
AU 2 JANVIER 2027

VOTE DU PUBLIC

DU 5 AU 12 DÉCEMBRE 2026

DÉPOUILLEMENT

À 12H30, LE 12 DÉCEMBRE 2026
JOUR DU MARCHÉ DE NOËL
DE GRENADE-SUR-L'ADOUR

infos

05 58 45 16 39 ou 05 58 45 45 98
ou 06 16 99 12 60

cc-paysgrenadois.fr



CONCOURS

DE BONHOMMES DE NEIGE

RÉALISÉS UNIQUEMENT À PARTIR DE MATÉRIAUX DE RÉCUP' ET/OU NATURELS

La Communauté de Communes du Pays Grenadois organise un concours de bonhommes de neige fabriqués exclusivement à partir de matériaux recyclés et/ou naturels.

CE CONCOURS S'ADRESSE :

- ★ à toutes les familles,
- ★ aux écoles, associations et médiathèques du Pays Grenadois,
- ★ aux établissements d'accueil (petite enfance, enfance, jeunesse, seniors) du territoire.

OBJECTIF DU CONCOURS :

Créer un bonhomme original à partir de matériaux de récupération, tout en sensibilisant au recyclage et à la préservation de l'environnement. Des végétaux pourront également être utilisés pour sa confection. À vous de laisser parler votre créativité et votre imagination !!!

INSCRIPTIONS :

Pour participer au concours, **il est obligatoire de s'inscrire.**

Le **bulletin d'inscription** et le **règlement** sont disponibles à l'accueil de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, à l'Office de Tourisme ainsi qu'au Relais Petite Enfance. Ils sont également téléchargeables sur le site **cc-paysgrenadois.fr**.

Les **inscriptions** sont **ouvertes jusqu'au vendredi 27 novembre 2026 inclus**. Les bulletins d'inscription devront être retournés :

- ★ par mail au **Relais Petite Enfance** :
rpe@cc-paysgrenadois.fr
- ★ ou déposés à l'**Office de Tourisme** :
14 place des Tilleuls à Grenade-sur-l'Adour.

ORGANISATION :

- ★ Chaque bonhomme sera anonyme (nom de famille ou de structure l'ayant réalisé non-apparant).
- ★ Ils devront pouvoir être exposé sans excéder **1,50 m de hauteur et 1 m de largeur**.
- ★ Chaque bonhomme devra être baptisé afin d'être identifiable.
- ★ Nous distinguerons **3 catégories** de participants (- de 6 ans / + de 6 ans / familles).
- ★ Les bonhommes devront être **déposés à la Communauté de Communes** (14 place des Tilleuls à Grenade-sur-l'Adour) **entre le 30 novembre et le 4 décembre 2026** et pourront être récupérés la semaine du 4 janvier 2027.
- ★ Les bonhommes seront **exposés à l'Office de Tourisme du 5 décembre 2026 au 2 janvier 2027**.
- ★ **Les votes auront lieu du 5 au 12 décembre 2026**. Le public pourra se rendre à l'Office de Tourisme et voter pour le bonhomme de son choix dans chaque catégorie.
- ★ **Les résultats des votes seront communiqués le 12 décembre 2026, à 12h30**, date du dépouillement organisé en public à l'Office de Tourisme.
Les résultats seront également mis en ligne sur le site web de la Communauté de Communes : **cc-paysgrenadois.fr** ainsi que sur les pages de réseaux sociaux (Facebook, Instagram).
Nous contacterons les gagnants s'ils ne peuvent être présents lors du dépouillement.

Les créateurs des bonhommes lauréats seront récompensés.

Critères retenus pour le vote : l'esthétique, l'originalité, la créativité et la réalisation exclusivement en matériaux recyclés et/ou naturels.